L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 19 SEPTEMBRE 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 15 sept.
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 22 sept.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 29 sept.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)..........$80 et $100
Deuxième classe..........$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New-York à Londres, via Havre, Southampton ou via Havre, Dieppe, New Haven—
1re classe, $86.00 $106.00, $126.00.
2e classe, $64.50.

New-York à Londres, via Havre, Paris, Calais ou Boulogne et Douvre—
1re classe, $141.00, $121.00, $101.00.
2e classe, $81.00.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 19 septembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager.
A [illegible] son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage Cabine..........$40
Entrepont..........20
[illegible] du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia,

A partir du 8 mai 1888 quitte à Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépot Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours, excepté les Dimanches et les [illegible] à 4 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville tous les jours à 5:00 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

EXCURSIONS

Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Old Landing.

Les DIMANCHES et MERCREDIS à 8 A. M.
Les DIMANCHES et MERCREDIS à 6 P. M.
Prix aller et retour..........50 cents
Prix [illegible]
les points sur la rivière 50 cents extra
[illegible] tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville à Nashville, à l'extrémité de la rue [illegible]
[illegible] à Covington et Old Landing les dimanches et mercredis.
A. G. COYLE Agent
Gme No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

Arrivée	Départ
No 1 Fast mail 7:00 A M	No 2 Fast mail 5:00 P M
No 3 Express 6:25 P M	No 4 Express 5:00 A M
No 5 Baton Rouge	No 6 Baton Rouge
accom. 10:00 A M	accom 3:45 P M

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Vicksburg, Memphis et [illegible].
Les passagers peuvent rester [illegible] chars dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.
[illegible]
Agent Général
E. W. HOW, G. F. & P. A.
S. F. REYNOLDS
Agent Commercial.

Route du sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co., Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. Co.

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N. Orléans
Pacific Express	Atlantic Express
daily.......7:15 am	daily.......8:10 pm
San Antonio Ex	New Orleans Ex
press.......7:20 pm	press daily.......4:05 am

[illegible] entre New Orleans et San Francisco par Atlantic and Pacific Express. Pullman [illegible] entre la Nlle Orléans, Galveston et Houston par San Antonio and New Orleans Express.
[illegible] à Houston, avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir chez les bureaux des [illegible] Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen. Manager
J. G. SCHRIEVER, Traf. Manager
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes.

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No. 82 de 1884 avant assumé et promis de payer les taxes frais, etc. dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et n'étant pas conformes aux conditions de la vente, et la même propriété avant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc. et de racheter la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur. No 77 rue Carondelet
CHAS. CAVANAC
Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur. No 203 rue Canal

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers et [illegible] équilibré pour le maintien de l'accord. Ces Pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité.

ETAT DE SITUATION DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$268,519 45	
Sur risques de rivières	5,999 19	
Sur risques maritimes	6,910 06—	$281,428 73
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886.		66,610 70
Total des primes		$348,039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc.		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses:		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		58,465 53
Réassurances		15,053 25
Courtage et commissions		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 28	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 63	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,776 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		380,269 38
Balance nette		$1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92	
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
Ajoute de la réserve, affaires de 1887		26,965 22
Total sur les profits de 1887		45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Cressman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,437 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,929 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA, GEO. McCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. McDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN McGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS. SMITH, JOHN HENDERSON Jr., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président, M. EMILE GAUCHE, vice-président, M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
19 janv—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$357,297 54	
Sur les risques de rivière	7,524 82	
Sur les risques de mer	7,718 19	
	$372,550 55	
A ajouter Primes non acquises de 1886	70,842 00	
Total des primes	$443,392 55	
A ajouter Intérêt et profits et perte	30,850 74	
Revenu total	$474,243 29	
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$164,318 32	
Sur les risques de rivières	5,814 40	
Sur les risques maritimes	1,457 30	
	$171,590 02	
Primes remboursées, cancellations et commissions	91,665 28	
Réassurances	50,215 50	
Taxes et licences	4,434 18	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille, Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	34,067 11	
Total des dépenses	$334,972 09	
Surplus	$139,271 20	

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$69,873 17
$25,000 bons 4 pour cent des Etats Unis, avec coupons	31,468 75
$119,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Cressman)	130,900 00
$80,200 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans inclus primes tirées	105,864 00
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22,500 00
Prêts sur demande (garantie par valeurs collatérales)	30,629 98
1 action N. O. Produce Exchange	135 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Ass.	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co.	525 00
Primes en cours de collection	45,513 24
Meubles, accessoires, coffres-forts, etc	2,000 00
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00
	$439,684 14

PASSIF

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 06
Réservé pour risques non expirés	83,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	31,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)	12,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle Orléans, le 11 janvier 1888.
M. T. DUCROS, Notaire
138 rue Gravier

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital.
SCOTT McGEHEE,
Secrétaire
Nlle Orléans, 11 janvier, 1888.
12 jan—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureaux: No 33 rue du Camp

TREIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887.

Primes sur les risques d'incendie	$87,714 05	
" risques de rivières	728 45	
" risques maritimes	855 20	
		$89,297 70
A ajouter primes non acquises pendant 1886	$22,950 82	
A ajouter sauvetage et profits et perte	11,195 76	
		34,146 58
		$123,444 28
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,476 72	
Pertes de rivières	179 40	
Pertes maritimes	481 50	
Commissions	4,213 40	
Réassurances	8,085 93	
Primes remboursées	6,449 57	
Dépenses taxes loyer Babcock etc. moins escompte et intérêt	17,257 67	
		77,143 49
		$46,300 79
Réservé pour pertes non ajustées	$3,741 81	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887	7,347 07	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	14,703 47	
Réservé pour primes non acquises pendant 1887	20,468 44	
		$46,300 79

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital et billets d'actions	$8,161 28
Prêts sur nantissements et sur hypothèques	148,905 79
Billets à ordre	4,677 95
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et en main	74,930 71
Primes en voie de collection	42,987 03
Meubles de bureau et installations	4,449 53
	$295,112 22

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	3,741 81
Intérêt et dividendes	28,910 48
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112,419 93
	$295,112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER, JNO EVERETT, LEON BERTOLI, C. TAYLOR GAUCHE, H. H. BIERHORST, CHAS HEMARD, PETER BLAISE, A. H. ISAACSON, H. ELLERMAN, I. N. MARKS, JNO. FITZPATRICK, A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS, T. PRUDHOMME, JACOB SCHOEN, A. H. SIEWARD, OTTO THOMAN, GEO ZETZMANN.
24 janv—Mardi—1m

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5,485 26	
		$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,593 96	
Réassurances	6,418 13	
		$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu		$212,093 28
Pertes maritimes		9,207 63
Pertes de rivières		6,945 85
Pertes payées		$228,246 13
Commissions		37,459 45
Taxes et licences d'Etat, et de ville		8,308 30
Donations charitables		848 85
Frais de Cour et honoraires d'avocat		970 28
Babcocks et corps de sauvetage		4,129 21
Dépenses générales et salaires		26,714 54
Profits et pertes		986 84
		$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	
		$59,502 73

Total des dépenses et pertes payées en sus du revenu ....$ 92,761 52
La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887:

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,716 15
Metairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co, et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,800 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 66
Propriétés foncières, diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5,517 05
	$445,735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamées	$3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	
		$62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.
[Signé] JAS FAHEY, Notaire

Nous soussignés formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.
A. SCHREIBER.
H. LAROUSSINI.
P. POUTZ.
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE, EDW. J. BOBEY, C. T. DUGAZON, D. FATJO, H. GALLY, J. W. HINCKS, H. LAROUSSINI, P. POUTZ, GUST. FITOT, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, JULES TUYES.
18 janv—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie	$185,875 80	
Primes sur les risques de mer	6,577 07	
Primes sur les risques de rivières	4,703 65	
Total des primes	$197,156 02	
Moins les primes non échues	54,874 00	
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$50,345 05	
Sur risques maritimes	3,079 48	
Sur risques de rivières	1,523 96	
Taxes et dépenses moins l'intérêt	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées	19,627 13—	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7% 0/0 di[vi]dende payé, $45,000		
Réserve pour les réclamations non ajustées	15,000	60,000 00
En plus		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,727 04
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,262 80
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, P. FOURCHY,
[illegible] Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Fait [illegible] devant moi ce 13me jour du mois de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix, M. W. Smith, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Paul Fourchy, Jos A. Shakspeare, W. H. Bofinger, Jno B. Lallande, D. Fatjo, U. Bassetti, Alden McLellan

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.
Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$196,521 36	
Primes de rivières	22,660 99	
Primes maritimes	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	
		$302,679 5[illegible]
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$78,737 07	
Primes remboursées	20,336 25	
Réassurances	22,068 48	
Commissions	21,870 06	
		143,011 91
Primes nettes acquises		$159,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendies payées	$112,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 62	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	
		178,176 88
Profits nets		$37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,900 00
Actions de banques et autres	126,175 00
Billets à ordre	26,711 12
Argent comptant	7,006 63
Propriétés foncières	51,364 51
Primes en voie de collection	32,878 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 07
Réservé pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,2[illegible] 35
Dividendes non payés	21,650 00
Surplus	125,693 99
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurance Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROB'T. MAXWELL, Chairm.
G. W. SENTELL.
P. G. GIBERT.
FREIK WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 18 du courant, a résolu de payer sur demande en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet 1887, CINQ POUR CENT second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Braselman, P. J. Cockburn, R. T. Cottam, Lloyd R. Coleman, O. Elmer, J. M. Frankenbush, Walter C. Flower, P. G. Gibert, Chas Holloway, C. Hernandez, N. Laudry, T. L. Lyons, A. G. Loubell, Colonel T. L. Maxon, J. A. C. Wadsworth, Robt. Maxwell, Simon E. Marx, F. J. Odendahl, Wm. A. Phelps, G. W. Sentell, A. M. Silbernagel, W. B. Thompson, Jos. Vignes, A. Xiques, J. M. Walsh, T. S. Waterman, Frederick Wing, W. Y. West, W. G. Wheeler, P. Werlein.
20 janv—

ETAT DE SITUATION —DE LA—

New Orleans National Bank

De la Nouvelle Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES, le 1er août 1887.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,263,909 30
Surtirages		1,228 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		200,000 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les dépôts		200,000 00
Bons des Etats-Unis en main		4,850 00
Autres actions, bons et hypothèques		766,851 25
Dû par agents de réserve		107,050 73
Dû par d'autres banques nationales		57,037 7
Dû par banques d'Etat et banquiers		9,250 91
Propriétés foncières meubles etc		109,045 40
Dépenses courantes et taxes payées		[illegible] 34
Primes payées		106,345 62
Chèques et autres valeurs au comptant	164 42	
Echange pour le clearing house	273,916 28	
Billets d'autres banques	64,636 00	
Circulation fractionnaire (y compris les nickels)	26 83	
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor)	237,399 00	
Legal tenders	252,000 00—	828,042 51
Fonds de rachat avec le trésorier des E. U. 5 pour cent de circulation		9,000 00
Total		$3,688,858 83

PASSIF.

Capital	600,000 00
Surplus	400,000 00
Profits non divisés	71,280 90
Billets de Banque Nationale en circulation	180,000 00
Dividendes non payés	250 00
Dépôts individuels sur chèques	2,329,679 82
Certificats de dépôt sur demande	23,382 43
Certificats de dépots à échéance	2,000 00
Chèques certifiés	1,871 10
Chèques du caissier en circulation	15,012 75
Dépots des Etats-Unis	182,844 04
Dû à d'autres banques nationales	229,939 01
Dû aux banques et banquiers d'Etat	52,910 25—2,837,839 00
Total	$3,688,858 83

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi: WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WM. PALFREY, Caissier.
Fait sous serment devant moi, ce 5ème jour d'août, 1887.
GEO. W. CHRISTY, notaire.
Pour copie conforme:
WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK.
JOHN T. MOORE, Jr.
Directeurs.
7août—

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 18 septembre 1888.

CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

	Echanges.	Balances
Aujourd'hui	$3,127,061 00	$462,058 00
Même temps la semaine dernière	2,956,926 00	451,486 00

MONNAIES ETRANGERES.

Dollar mexicain..........7[illegible]
Pièces de 5 francs..........
Pièces de 20 francs..........3 85 3 90
Souverains..........4 85 4 90
Pièces de 10 thalers..........7 50
Doublons espagnols..........15 40
Doublons patriotes..........15 25
Doublons mexicains..........15 35
Pièces de 20 pesos mexicains..........19 40
Or de l'Amérique du Sud..........par [illegible]
20 marcs prussiens..........4 70 4 75
Or de la Californie..........
Or américain, poids léger..........
Or américain mutilé..........5 à 0 d'escompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et ferme avec la quantité disponible modérée.
Papier exceptionnel..........7
Prêts sur garanties collatérales..........6—8
Time..........do..........6—7
Papier à [illegible]..........6 8

New York—Taux de l'argent à 2 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 4, consolidés 97[illegible]; argent en lingots 44 3/16; U. S. 4's 131[illegible].
Paris—Rentes 83.65.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94[illegible].
Le STERLING est stable.
Commercial de navire A1 [illegible] 482[illegible]
Traites de banques [illegible] 485[illegible]
Les FRANCS sont stables.
Francs de commerce..........5.25
Traites de banques..........5.20[illegible]
Le CHANGE à VUE SUR NEW YORK est calme.
Traites de commerce $1 00 de prime.
Traites de banques au pair.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le [illegible] de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.
15 actions de Carrollton RR. Co..........$ 88
5 actions de St Charles St RR..........66[illegible]
$2,000 Louisiane 4's..........91[illegible]
15,000 Bons à prime..........125
Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
5 actions du State National Bank..........106
25 actions du CC Slaughter Co. (B 1888 et [illegible])..........96
24 actions du CC Slaughterhouse Co..........35[illegible]
Appel de 2 P. M.
6 actions du N O City & Lake RR Co..........106
$1,000 Louisiane 4's..........91
Après l'appel de 2 p. m.
$1,000 Louisiane 4's..........90[illegible]
$2,000 Bons à prime..........124[illegible]
3,000..........do..........124[illegible]
Sales of Unlisted Securities
40 actions Mex. Nat. Imp. (Lot) Co..........12[illegible]

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	10	9[illegible]	10
Canal & Banking Co	100	142[illegible]	
Citizens	100	37[illegible]	48
Germania National	100		185
Germania Savings	100	156	
Hibernia National	100	151	
Louisiana National	100	145	155
Metro. Loan & Savings	100	120	125
Mutual National	100	131[illegible]	....
N O National	100		
Peoples	50	68	70
State National	100		
Union National	100	115	....
Whitney National	100	179	....
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	36	39
Factors and Traders Ins	100	55[illegible]	58[illegible]
Firemen's	50	49[illegible]	51
Germania Ins Co	100		
Hibernia Ins	100		88
Home Ins	100		
Lafayette	100	69	75
Merchants Mutual	100	50	54
Mechanics and Traders	100	110[illegible]	
N Orleans Ins Ass	20		24
N Orleans Ins Co	50	19[illegible]	23
Sun Mutual Insurance	100	116[illegible]	
Southern Ins Co	100	82	
Teutonia	100	119	122
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	87	89
Crescent City	100	64[illegible]	67[illegible]
Canal and Claiborne	100		
New Orleans City	100	105[illegible]	106[illegible]
Orleans	50	59	65
St-Charles Street	50	66[illegible]	68
Actions diverses.			
Bayville [illegible] Co	100		
[illegible]	50	35[illegible]	36
Imp Bonded Warehouse	100		
Jefferson City Gas Light Co	100		
Consumers Ice Co	100		
Louisiana Ice Man Co	50		
[illegible]	100		
[illegible]	100		
Metairie Cemetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100		
N O Waterworks Co	100		
Planters Press [illegible] Oil Co	100		
Sugar Shed Co	100		
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		
Bons d'Etat.			
Louisiane 4's		90[illegible]	91[illegible]
Louisiane 2's			
Bons de ville.			
Premiums		124[illegible]	125[illegible]
Premiums drawn numbers			
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's			
do Cressman		110	
Consolidated Extended			
do Cressman		109[illegible]	110[illegible]
Extended [illegible]			
Railroad			
Waterworks			
City 6's of [illegible]			108
City 6's for Consol Coup		102[illegible]	104
City 5's		19[illegible]	100
City 7's		115	
Actions diverses.			
Cotton Exchange Stock		170	200
Produce Exchange Stock		105	110
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock			
U S 4's		129	
Canal & Claib. 1st RR mort			
O. St. L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. coup			
Jackson RR 2d mort. debt			
Morgan's L & T 1st gold mort			
Tex. & Pacific RR 1st gold m's		93[illegible]	
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City 1st			
N O City RR Co mort		119[illegible]	121
St-Charles St. RR [illegible]			
N O Waterworks Co mort			
La Ice Mfg Co mort		101[illegible]	
Levee & Cotton Press mort			
Le Electric L. 1st mort			
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884			80
State Warrants Ordin. 1885		44	45
do do do 1886		48	52
do do do 1887		40	50
do do do 1888			
Police City		40	
School City		26	35
City Script, old		50	
[illegible]		55	65
Jan. Int. Que Co State Gene[ral]		41	42
Cts émis en vertu de l'acte 77 de 1880			
Unpaid State Coupons [illegible] (Janv. 1 1880)		17	22
Unpaid State Coupons prior to No 12		36	
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants		40	50
Unlisted Securities.			
Mex. Int. Imp. (Lottery) Co		10[illegible]	12
Crescent City Brewing La			60
Lafayette Brewing Co		80	92
Louisiana Brewing Co		108	125
Pelican Brewing Co			
Southern Brewing Co		190	
Weckerling Brewing Co		91	96
Sugar Exchange		85	

1 Avec dividende. 2 Sans dividende
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crescent's Issue. 6 New Stock
Pour moins de $5000 et plus de $100

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1250 balles, comprenant 100 balles après 2:30 p. m. hier.
Le marché est stable.
Les cotons tachés sont de 1/8 à 3/8 plus bas que les cotons blancs.
Délivré sur contrats, —— balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7[illegible]	7[illegible]	7[illegible]
Ordinary	8	8[illegible]	8[illegible]
Good Ordinary	8[illegible]	8[illegible]	8[illegible]
Low Middling	9[illegible]	9[illegible]	9[illegible]
Middling	9 15/16	10	10
Good middling	10[illegible]	10[illegible]	10[illegible]
Middling Fair	10[illegible]	10[illegible]	10[illegible]
Fair	11[illegible]	11[illegible]	11[illegible]

FUTURS.

Stables.
Septembre 9.49 à 9.51; octobre 9.33 à 9.34, novembre 9.18 à 9.19, décembre 9.20 à 9.21, janvier 9.28 à 9.29, février 9.37 à 9.38, mars 9.46 à 9.47, avril 9.55 à 9.56, mai 9.64 à 9.65, juin 9.73 à 9.74, juillet —— à ——.
Les ventes comprennent 18,000 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 9 15/16, à Galveston 9[illegible], à Mobile à 9[illegible], à Savannah 9[illegible], à Charleston 9 13/16, à Wilmington 9[illegible], à Norfolk à 10, à Baltimore 10[illegible], à Boston 10[illegible], à New York à 10[illegible], à Memphis 9[illegible], à Philadelphie à 10[illegible], à Augusta 9[illegible].

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Middling Uplands 10[illegible]; Middling Gulf 10[illegible].

FUTURS.

Inactifs mais stables.
Septembre 9.70 à 9.71; octobre 9.72 à 9.73, novembre 9.68 à 9.70, décembre 9.69 à 9.70, janvier 9.75 à 9.76, février 9.83 à 9.84, mars 9.91 à 9.92, avril 9.99 à 10.00, mai 10.07 à 10.08, juin 10.15 à 10.16, juillet 10.21 à 10.23.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 17,796 balles; même temps l'année dernière, 44,700 balles; à tous les ports des Etats-Unis 127,567 balles; même temps l'année dernière 269,774 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre 9,084 balles; même temps l'année dernière, 16,439 balles; de tous les ports des Etats-Unis 73,423 balles; même temps l'année dernière, 92,333 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 27,360 balles; même temps l'année dernière, 52,4[illegible] balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 194,979 balles, même temps, l'année dernière, 236,300 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Les affaires sont modérées.
Cotes—5 15/16 pour le Middling Uplands et 5 13/16 pour le Middling Orléans.

FUTURS

4 p. m.—A peine stables.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.
Cotes—73 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 73 fr. pour le Low Middling (sur mer)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—
Ventes 29[illegible] barils et 0 boucaut de sucre et 0 barils de melasse

OPEN KETTLE—Nominal.

Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Prime	Nominal
Fully fair	Nominal
Good fair	Nominal
Fair	Nominal
Good common	Nominal
Common	Nominal
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Fort.

Plantation granulated	—[illegible]
Off granulated	—[illegible]
Choice white	—[illegible]
Off white	—[illegible]
Gray off white	—[illegible]
Fancy yellow clarified	—[illegible]
Choice yellow clarified	—[illegible]
Prime yellow	7[illegible]
Off yellow	—[illegible]
Seconds	—[illegible]

MELASSE—Open kettle nominal.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strict prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	Nominal
Fair	Nominal
Good Common	Nominal
Common	Nominal
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	—[illegible]
Prime	—[illegible]
Good fair	16 [illegible]
Fair	10 [illegible]
Good common	10 [illegible]
Common	10 [illegible]
Inferior	10 [illegible]
Sirop	—[illegible]

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALE—La demande est assez bonne

Prime	Nominal
Good	4[illegible]
Fair	4[illegible]
Ordinary	3[illegible]
Common	2[illegible]
No 2	2[illegible]

RIZ BRUT—Facile
$2 00 à $3 60 le sac
RIZ POLI—Par ton. $[illegible]
SON—Par ton. $7 00.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en première mains. Les détaillants demandent 1/2 à 1/2c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE.

Cotes [illegible]
FARINE—Stable.
Patente $5 10 à 5 15, extra fancy $4 75 à 4 85, fancy $4 30 à 4 35 le baril, choix $3 90 à 4 00.
FARINE DE MAIS—$2 35
HORS DE LA BOURSE.
FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour, patente $5 40 à 5 50 le baril; extra fancy $5 00 à $5 10; fancy $4 55 à 4 65, choix $4 25. Minnesota flour, bakers à $5[illegible], patente $5 75.
FARINE DE MAIS—$2 50.
CREAM MEAL—Choice $3 10.
GRITS—Choice $3 10 à 3 20.
HOMINY—$3 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 70.
OAT MEAL—Coarse $6 35; fine $6 15 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE

MAIS—On cote 52 à 53 pour le mixed et [illegible] à 52 pour le mêlé et [illegible] pour le jaune.
AVOINE—De l'Ouest 31 à 35, du Texas [illegible]
SON—90 à 92[illegible]
FOIN—Prime $14 50 à 15 50. Choice $16 00 à 16 50.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix courants—mais 2 à 3c de plus par boisseau; avoine 2 à 3c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE

Cotes officielles de la Bourse pour les lots en gros.
Les provisions sont fermes.
MESS PORK—$15 50 à 15 75.
VIANDES SALEES SECHES—Epaules —— à 9[illegible], short clear sides —— à ——, short rib sides —— à 9[illegible], long clear —— à 9[illegible].
BACON—Epaules —— à 9, short rib sides 10[illegible] à 10[illegible], long clear sides 10[illegible] à 10[illegible], short clear sides —— à ——.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 9[illegible] à 9[illegible].
JAMBON—13[illegible] à 13[illegible].
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de 1/4 à 1/2c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing—Prime mess $14 75 à 15 00, pig pork $[illegible] le demi-baril; $14 75 à 15 00 le baril, extra prime and rump pork à $14 75. Plain or canvassed shoulders 9[illegible] à 9[illegible]. Boston cut shoulders fancy, small, à 10[illegible], pic-nic 9[illegible] à 9[illegible]. S. C. breakfast bacon 12 à 12[illegible], choice to fancy s. c. hams 13[illegible] à 14.

BOEUF — Jobbing — Extra plate beef à $10 00, plate beef à $9 25 en baril, extra plate $5 50 en demi-baril, [illegible] à 4 75; extra [illegible] à 25 le baril; New York Fulton Market à $5 50 à 6 00 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFÉ—Prime 16[illegible] à 16[illegible], good 16[illegible] à 16[illegible], fair 15[illegible] à 15[illegible], ordinary 14[illegible] à 14[illegible], common 13[illegible] à 13[illegible] la livre.
THÉ—Extra formosa, des à $1 00 la livre, choice to fine 40 à 90c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00, fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 36; gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery—Extra — à 27; extra firsts 21 à 23; firsts 17 à 19; seconds — à —; Western Dairy—Extra 17 à 18c; extra firsts 15 à 16; first — à —; common à 15. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams, fancy 11[illegible]; Western Cheddars full cream à 9[illegible]; Young America's full cream — à 10[illegible]; Western twins, full cream fancy — à 9[illegible]; Ohio flats, fancy full cream, à 10; Ohio flats, best skims choice — à —; Western flats, skims, à — à —.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 75c; Rock Salt [illegible] la livre; pocket Salt 1[illegible] à 5 selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weight 8[illegible] à 9[illegible] la livre.
AMIDON—2[illegible] à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1/2 à 1c de plus par livre.
DU PAYS—Oranges de la Louisiane —— à ——. Pommes $2 00 à 2 75 le baril; pecanes du Texas 10 à 12; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre, de la Virginie 7c; pommes sèches, fancy new drop, à 6[illegible]; sliced 7; evaporated 12 à 13; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte, pêches 15 à 60c. per 1/3 bushel box, melons $12 00 à 15 00; raisins nouveaux, poires Bartlett $4 50 à 11 00 le baril.
ETRANGERS — Oranges impériales —— à —— la boîte, oranges de Palerme —— à —— oranges de Messine —— à ——. Citrons de Messine $3 25 à 3 75; Citrons de Palerme $3 25 à 3 75; Raisins de Malaga London Layers par boîte $3 25, par demi boîte — par quart de boîte — c.; Ananas $2 00 à 2 50 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime, Dates 5[illegible]c la livre; Dates persanes 6[illegible]c la livre en boîte; Fard dates 9c. Currents 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la livre; Citrons 22c la liv. Amandes Tarragone 17c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 11c; Noix de Naples 10c; Noix de coco $25 00 à $40 00. 3[illegible] pièces en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton [illegible] $11 00; tourteaux —— à —— par long ton shipside, farine de graine de coton, ville et campagne, jobbing au dépôt, —— à —— par short ton. Huile de coton crue — à — le gallon; huile raffinée — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands de [illegible] — à 25c de plus par baril et [illegible] pour les lots.)
POMMES DE TERRE — Western $1 45 à 1 75.
PATATES DOUCES—$1 75.
OIGNONS—De l'Ouest $1 35 à 1 75 le baril.
AIL—15 à 25c per string.
CHOUX—4 à 5c par tête.
CHOUCROUTE—$3 75.
HARICOTS—Choice Northern 4[illegible] à 4[illegible]; Red kidney choice — à —. New York red kidneys à 4[illegible], western white kidney à 4[illegible]c; pois verts 3[illegible].
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et [illegible] de plus par douzaine d'oeufs. Grasses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine; poulets $2 00 à 4 00; canards $[illegible] à 3 00; oies $5 00 à 4 50; dindes $11 00 à 18 00. Les grosses volailles de la Louisiane $[illegible] à 3 50; poulets $1 50 à 2 00; canards [illegible] à 2 50; oies $2 50 à 4 00; dindes $9 00 à 12 00.
OEUFS—Ceux de l'Ouest 15 à 16c; ceux de la Louisiane 17 à 18.
SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3 celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 1[illegible] à 19c la livre.
MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.
LAINE — Burry 10 à 13c la livre, Louisiane clear 17 à 18 clear lake 19 à 20 c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 6c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 4c, kips, 14 à 30 livres, 6c; peaux de veau 35c chaque.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted à 4; dry flint 6[illegible] à 7, dry salted à 4[illegible]c la livre, damaged green hides 2c off, damaged dry 1[illegible] off.
PELLETERIE—Otter —— à ——, castor —— à —— pièce; loutre —— à —— pièce, raccoon —— à ——.
PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre, mouton 10 à 5[illegible] pièce, chèvre 10 à 20c.
MOUSSE — Mêlée 1[illegible] la livre; grise 1c; noire 3[illegible]c.
PLUMES—Plumes d'oies [illegible] par [illegible] qualité 40 à 55.
CORNES—Cornes en [illegible] prime — à — c pièce, cornes de vaches — à 1c

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Lugs et Regie [illegible] 3 à 3[illegible]. Leaf 4 à 5[illegible], Cutting and Burley leaf 6 à 10, Leaf [illegible].
TABAC MANUFACTURÉ—Jobbing, par livre—Fine plug 50 à 1 00. Fine medium 53 à 55c. Bright quarters and [illegible] 11 inch 4 à et 5's, 25 à 35c. Bright navy 30 à 45c fancy natural leaf 50 à 80c. Bon ou [illegible] chewing 30 à 67c, granulated smoking 25 à 70.
NAVAL STORES—Les prix [illegible] sont au [illegible] Ar. Maillé [illegible]. Rosin [illegible] le baril, $2 50 à —— [illegible] F $1 [illegible] G [illegible] W W $2 75. Essence de térébenthine 37 à —— [illegible] le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—Baling—Ex [illegible]. 14 livres [illegible] 1[illegible] balling twine [illegible].
COTTON [illegible]—Lane Mills—12 à 12[illegible] [illegible].
COTTON TIES—$1 12[illegible] le paquet.

CHARBON

PITTSBURG—Famille $5 50 le baril $6 50 le boucaut. Anthracite $[illegible] 50 à 10 00 la ton, bateaux 50c, steamers —— la tonne, en gros 40c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 60c, Coronas pour familles 60c, Montevallo $[illegible] le baril pour familles, steam coal par share, par le [illegible] and N. RR $4 00 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—[illegible]	2 37 à	2 45
BRANDIES—Du pays le gal	1 50 à	3 00
Pêche—vieux le gallon	2 35 à	2 75
Pomme	2 85 à	2 75
COGNAC—Importé—1882, le gallon		[illegible]
1878		[illegible] 50
1875		[illegible] 75
1870		[illegible] 50
1865		[illegible] 40
1860		[illegible] 00
1848		[illegible] 00
Jules Dupuy & Cie Cognac		
1881		[illegible] 50
1877		[illegible] 00
1870		[illegible] 50
1858		[illegible] 00
Bisquit Dubouché [illegible]		
1878		[illegible] 50
1870		[illegible] 50
1848		[illegible] 00
WHISKY—[illegible] de la Louisiane [illegible]		
Boue [illegible]	1 15 à	1 10
[illegible]	1 20 à	1 20
Bourbon	1 40 à	3 00
Rye	1 50 à	3 00
Scotch, importé	4 0 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
Duffy's malt [illegible]		
caisse		[illegible] 00
par [illegible]		[illegible] 50
GIN—EVER—Du pays, de New York ou de Philadelphie, [illegible] gallon	1 15 à	1 50
Hollande, par gallon	2 75 à	3 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom	2 15 à	2 25
Sir Robt. Burnett's Gin [illegible]		
par [illegible]	8 50 à	9 00
Hollande par caisse	6 25 à	7 50
VINS ROUGES—Californie [illegible]		
[illegible]	39 à	45
Zinfandel No 1, gallon	55 à	75
Clarets importés—Ordinaire par baril	58 00 à	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00 à	75 00
Clarets fins le baril	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse		[illegible] 00
St-Julien la caisse		[illegible] 50
Margaux, la caisse		[illegible] 00
Pontet Canet, la caisse		[illegible] 00
Larose, la caisse		[illegible] 00
Léoville, la caisse		[illegible] 00
Château Lafitte, la caisse		[illegible] 00
Ordinaire, la caisse	3 00 à	3 50
Château Dillon, par cask	125 00 à	
Blanquefort, par cask	105 00 à	
Château Dillon, par caisse		[illegible] 50
VINS BLANCS—Californie, le baril	55 à	75
Importé de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Importé fin, la barrique	90 00 à	175 00
Graves, la caisse		[illegible] 00
Sauternes, la caisse		[illegible] 50
Haut Sauternes, la caisse		[illegible] 50
Latour Blanche, la caisse		[illegible] 00
Château Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Ordinaire, la caisse	3 25 à	4 50
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, genuine, le gal	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon		
Sherry, la caisse	1 50 à	5 00
Très vieux sherry, la caisse	9 00 à	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts., par douz.	6 00 à	25 00
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay		[illegible] 50
Extra Dry		[illegible] 75
Delbeck & Co.'s extra dry qts		[illegible] 00
Delbeck & Co.'s Delmonico		[illegible] 00
D. S. Pol & Co.'s [illegible]		[illegible] 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts		[illegible] 00
Perrier-Jouet—Special quarts		[illegible] 50
Pints $2 de plus par caisse		[illegible] 00
Moet & Chandon, white seal, qts		[illegible] 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Specifications.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET

Sawn Tim No 1	$13 00	Plank No 1	$12 00
No 2	12 00	No 2	10 00
No 3	12 00	No 3	8 50
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1	16 00
No 2	10 00	No 2	13 00
No 3	7 50	No 3	10 00
Ceiling No 1	12 00	Weath Bds No 1	13 00
No 2	10 00	No 2	10 00
No 3	7 00		
Boards, No 1	12 00	Boards No 2	10 00
No 3	9 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED

Flooring No 1	35 00	Ceiling No 1	20 00
No 2	16 00	No 2	14 00
No 3	12 00	No 3	10 00
Weath Bds No 1	12 00	Boards No 1	20 00
No 2	10 00	No 2	14 00
No 3		No 4	10 00

CYPRESS—ROUGH

Boards No 1	35 00	Boards No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	18 00
No 5	10 à 15	No 6	10 00
Dr'ed Bds No 1	30 à 40	No 4	17 à 25
No 2	31 50	No 5	15 00
No 3	22 00	No 6	17 à 25

No 1	12 No 2 — 10 cts
Mahogany timber	5 00 à 7 50
Cedar timber	5 00 à 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber	18 00 à 22 00
Shingles	3 75 à 3 75
Laths per 1000	1 75 à 1 85
Alabama lime	[illegible] 05
Cement domestic	1 75 à 2 00
Cement, imported	2 75 à 3 00
Slate	6 00 à 6 25
Brick—Lake and I. C. R. R.	6 00 à 9 00
Paving	7 00 à 10 50
Ordinary	7 00 à 8 50
Sand	20 à 25
Shells, small	[illegible] 40
Shells, large	1 25 à 1 50
Plaster, calcined	1 70 à 2 00

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's [illegible] 7 10; Double bit [illegible] 15 00.
AXLE GREASE—Frazer's [illegible] 10 00 à 10 10.
BELLOWS—Black-smith, [illegible] 42 in [illegible]
BRASS—Sheet par livre [illegible] 35
COTTON SCRAPERS [illegible]
CHAINS—Trace [illegible]; Ox [illegible]
COFFEE—Roofing par livre [illegible]; Brasier's sheets, 12 livres et au-dessus [illegible] 25
HOES—H. B. No 0 to 3 [illegible]; A. B. No 0 to 3 [illegible]; Lynchburg's bright crown [illegible]
ROTARY HOES—Mallon's [illegible] 50 00; Avery's [illegible]; Stubble digger [illegible]
HOLLOW WARE—Skillets [illegible]
IRON—Flat, 1/2 to 6 inches by 3/8 to 1 [illegible] 2[illegible]; Round, 1 to 1[illegible] inches [illegible] 3; Plated [illegible]; Bands—Light, 2 to 6 inch [illegible] 2 80; Heavy 2 to 6 inch [illegible] 2 50; Hoops—1 to 2 inch [illegible]; Sheet—[illegible] to 14 G [illegible] 2 75; [illegible] Sheet No 26 G [illegible] 2 40
LEAD—Pig par livre [illegible]; Sheet par livre [illegible]
STEEL BARS—[illegible] 2 25
SAWS—Navy [illegible]; United States Navy [illegible] 9 00; Best [illegible] 10 00
PLOWS—Avery, cast, No 1 [illegible] 2 75; Avery, steel [illegible] 4 50 à 20 60; Avery double shovels, wood beams, net [illegible] 2 25; Avery double shovels, iron beams, net [illegible] 2 25; Magnolia double shovels, all steel, net [illegible] 2 50; Double [illegible] Allamot, No 1 to 3, each [illegible] 20 00
PLOW STEEL—5 to 12 inch [illegible]
ROPE—Sisal [illegible] Manila [illegible] Cotton, 3-16 et [illegible]
SHOES—Ames [illegible] Rowland [illegible] 12 00
SHOVELS—Ames [illegible] 11 00
Rowland [illegible] 7 00
SWEEP Iron—7 to 12 inch [illegible]
TIN—Roofing, 14x20 20x28 inches, I. C. de [illegible] 12 50; 14x20 [illegible] 9 50; I. C. 14x20 [illegible] 7 00; Block, par livre [illegible] 5 00
TURPENTINE—Par gallon [illegible] 26
WIRE—Fence, Wright's [illegible] 35; Wire—Barbed fence, galvanized [illegible] 4[illegible]
ZINC—Sheet, par livre [illegible]
SHOT—Drop [illegible] Buck, 25 liv. bags [illegible] 1 35
POWDER—25 liv. kegs [illegible] 5 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Choice fat par liv. grosse 3 à 3[illegible]; fair to common 2[illegible] à 3.
MISSISSIPPI, ALABAMA &c Grassfed—CATTLE—1re qualité par tête [illegible] 00 à 22 00; 2me qualité, par tête [illegible]; Vaches communes et vieilles [illegible] 00 à [illegible] 00.
VEAUX—1re qualité, par tête [illegible] 00 à [illegible] 70; 2me qualité par tête [illegible].
YEARLINGS—1re qualité, par tête [illegible] 50 à [illegible] 00; 2me qualité par tête [illegible] 00 à [illegible] 00.
PORCS—Good fat Western par liv. grosse [illegible] à 6[illegible]; Fair Ouachita par liv. grosse [illegible] à 5.
MOUTONS—Choice, par tête [illegible] 00 à 2 50; Fair, par tête [illegible] 00 à 1 50.
VACHES LAITIÈRES—1re qualité, par tête [illegible] 00 à 50 00; 2me qualité par tête [illegible] 00 à 40 00.

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 60 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 165
Chevaux de selle et de voiture	200 à 400
Mulets pour habitations sucrières	165 à 200
Mulets, qualité moyenne	140 à 170
Mulets pour coton	[illegible]
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	$200 à 225

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL —DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK.

NO. 41 RUE DU CAMP.

A la clôture des affaires le 30 juin 1888.

ACTIF.

Actions et bons	$155,416 25
Prêts sur hypothèque	83,969 50
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres	510,553 00
Argent	63,489 70
	$813,428 45

PASSIF.

Capital payé		$100,000 00
Profits non divisés		49,149 86
Savoir: gagnés après paiement des dépenses courantes et taxes	$13,777 36	
Moins $1,497 64 payé aux déposants pour 6 mois d'intérêt et $1,000 00 aux actionnaires	11,497 64	
Réservé sur les gains du 1er janvier au 30 juin 1888	2,279 92	
Ajoutez profits non divisés existant au 31 déc 1887	46,869 94	
Total réservé	49,149 86	
Dû aux déposants		$664,098 59
Dividendes non réclamés		180 00
		$813,428 45

R. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.
Fait sous serment devant moi, ce 30 juin A. D. 1888.
EDWARD J. BLANCHARD, Notaire.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 24.7[illegible]—John J. Macheca et Wm A. Macheca vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des petitionnaires John J. Macheca et William A. Macheca soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kernaner, notaire, en cette ville, le LUNDI, 1er jour d'octobre 1888, à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires et élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John H. Kennard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 août 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme,
Jas. D. HANKIN, Député-Greffier.
31 août—3t au 1er oct

FEUILLETON.

No 3. Commencé le 16 septembre.

Amour d'Automne

—PAR—

ANDRÉ THEURIET.

PREMIÈRE PARTIE

IV

—Suite—

Guidé par un petit bonhomme qui remplissait les fonctions de *piqueur* et que drapait jusqu'aux pieds un manteau d'escot noir, Philippe, la poitrine et la gorge serrées, gravit le massif escalier de marbre du pays qui accédait au premier étage, et se laissa conduire jusqu'à la chambre mortuaire. Le cercueil reposait sur des tréteaux, entre quatre cierges allumés et près d'un vase plein d'eau bénite. Desgranges secoua l'aspersoir sur le poêle de velours qui recouvrait la dépouille de Marcelin Diosaz. Un sanglot se nouait dans son gosier, à la pensée qu'il était arrivé trop tard pour serrer la loyale main de son ami. Il revoyait en imagination Diosaz descendant des bois de Chavillé, une chanson montagnarde aux lèvres, il se remémorait son aimable figure rosée, ses yeux fins et rieurs, et sa petite moustache châtaine. Il songeait que cette joie, ce sourire, cette exubérante vitalité, tout cela était enfermé maintenant dans cette boîte de chêne, et que jamais plus cette vivante personnalité ne reparaîtrait à la claire lumière du jour. Il lui semblait que tout ce qui lui restait d'activité, de verdeur et de sève disparaissait avec la dépouille de ce compagnon des jours heureux, et qu'en escortant le corps jusqu'au cimetière, il mènerait aussi le deuil de sa jeunesse....

—Monsieur veut-il mettre un crêpe? demanda le pleureur, qui remarqua l'émotion de Philippe et devina un ami du défunt.

Il le conduisit vers une pièce contiguë à la chambre mortuaire, où une servante ornait de longs crêpes les chapeaux que les invités lui présentaient à tour de rôle. Ce cérémonial accompli, Philippe se glissa dans le salon plein de monde, dont les volets étaient clos et où l'orpheline recevait les embrassades et les condoléances de chaque nouvel arrivant. Dans un groupe de femmes en deuil et sous les longs voiles noirs qui l'enveloppaient, il put à peine entrevoir le jeune visage altéré et les yeux gros de larmes de la pauvre enfant secouée par des sanglots mal étouffés. Il la salua, tandis que les regards curieux des assistants le dévisageaient; puis, honteux de son veston gris au milieu de ces vêtements de deuil, il se retira discrètement et alla s'appuyer à la balustrade de la galerie extérieure.

La cloche de l'église tintait toujours, et le clergé, crucifix en tête, entrait dans la cour sablée.

—Messieurs, dit à haute voix le *pleureur*, le mort quitte sa maison!

Les têtes se découvrirent, pendant qu'au long des degrés fleuris de chèvrefeuille, le cercueil descendait, porté par quatre montagnards, en veste et en chapeau rond, ayant en bandoulière une large serviette blanche dont le noeud était fixé dans les bâtons placés sous la bière.—Le convoi défila lentement à travers le jardin; d'abord les enfants, cierges en main sur deux files, et les pompiers marquant lourdement le pas; derrière le cercueil, la confrérie des pénitents; enfin la famille, suivie des dames espacées sur deux rangs, et les hommes fermant le cortège dans le même ordre.—La longue procession se déroula dans la rue tortueuse jusqu'à l'église, entourée d'un modeste cimetière, où l'on voyait, près de l'entrée, une fosse béante attendant son hôte. Les assistants étaient si nombreux que l'église fut pleine avant que la queue du convoi y arrivât. Au fond de la nef bourrée de gens agenouillés en face de l'autel étoilé de cierges et à quelques pas de la bière, Philippe distinguait la forme noire et prosternée de la jeune fille, dont les épaules étaient secouées par une nouvelle explosion de douleur.

Le clergé, lent et solennel, procédait avec pompe aux cérémonies du service religieux. La messe était chantée avec grand renfort de voix d'enfants de choeur. On devinait à la façon consciencieuse dont les officiants psalmodiaient le *Dies iræ*, qu'il s'agissait d'un mort d'importance. Dans cette nef resserrée et sans bas-côtés, par cette matinée de juin, la chaleur était suffocante. On avait cependant laissé les portes grandes ouvertes, et, dans le cadre du portail cintré, on voyait un coin bleu du lac, une croupe verte de montagne, et, tout au loin, des frissons de champs de blés mûrissant dans un poudroiement de soleil. Tandis que le curé, d'une voix bien timbrée, aux articulations nettes et sonores, chantait la prose: *Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere,*..... une sauterelle, envolée des jardins du voisinage et encore éblouie de clarté, se posait sur la coiffe noire d'une paysanne occupée à égrener son chapelet. Des enfants la remarquaient et se la montraient du doigt avec un sourire, et Philippe, machinalement, suivait sur les bonnets des prieuses le sautillement effaré de cette buveuse de soleil, égarée au milieu de l'office des morts.

Après l'absoute, on enleva le corps, les cierges s'allumèrent, et le cortège, se reformant dans le cimetière, fit le tour extérieur de l'église, au-dessus de laquelle les pâturages verts des hautes cimes avaient l'air de s'élever comme un mur immense. Le soleil de midi tombait d'aplomb sur les têtes nues, une pénétrante odeur de foin coupé emplissait le petit cimetière. On eût dit qu'avant de l'enfermer sous la terre, on voulait montrer à Marcelin Diosaz, dans toute leur radieuse beauté, les montagnes et le lac qu'il avait tant aimés. — Le cercueil descendit dans la fosse. Le prêtre murmura le dernier *Requiescat in pace*, les cierges s'éteignirent, et Philippe se retrouva dans la rue, au milieu de la foule qui s'éparpillait.

Il ne crut pas convenable de se présenter sur-le-champ à Mlle Diosaz pour l'informer de l'objet de son voyage. Il remit sa visite à l'après-midi, et entra dans l'auberge où il avait fait porter sa valise. Après avoir essayé vainement de manger, il alluma un cigare pour tuer le temps, et, accoudé à la fenêtre de sa chambre, il se remit à songer au mort qui reposait maintenant dans la terre pierreuse de l'étroit cimetière. — Le cirque des montagnes était à ce moment baigné de soleil. Çà et là, quelques ombres seulement s'y marquaient en taches violettes. Une paix lumineuse, un sommeil d'enchantement prenait possession des villages riverains et de la luxuriante marge de blés, de prairies et de vignobles qui s'arrondissait autour du lac. L'eau, d'un bleu soyeux au soleil et d'un bleu verdi à l'ombre, n'avait pas une ride. Ce silence d'assoupissement n'était troublé que par un chant de coq, un bruit de rames et un sourd bruissement d'insectes. Peu à peu, Philippe Desgranges se sentait enveloppé d'un calme bienfaisant. Ses nerfs se détendaient, son cerveau se rassérénait. Cette tranquillité limpide et reposante était si différente de la fièvre parisienne qui l'agitait encore la veille! Il se figurait être transporté dans un monde nouveau,—un monde aux sites intimes et aux larges horizons, à la lumière à la fois colorée et pacifique, dont il n'avait jamais eu aucune idée.—Dans la paix endormie du village, il entendit tout à coup deux heures sonner à l'horloge de l'église, et se dit qu'il était temps de retourner au Vivier.

Il redescendit l'unique rue déserte, pleine de soleil, et se retrouva devant la porte, maintenant close, du logis de Diosaz. Les fenêtres donnant sur la route étaient ouvertes; des tapis, des matelas pendaient au dehors; des femmes allaient et venaient dans l'intérieur, et il comprit qu'on remettait en ordre l'appartement où son ami avait expiré. Il était peu au courant des usages campagnards, et la hâte avec laquelle on procédait le choqua. Il agita la sonnette, ayant déjà l'esprit prévenu contre l'héritière de Marcelin Diosaz. Qu'était-ce que cette Mariannette, fille d'une paysanne et légitimée par un mariage subséquent? Etait-elle vraiment digne de la tendre sollicitude dont Diosaz l'avait entourée jusqu'au dernier jour? N'avait-elle pas trop materniser peut-être; et Philippe allait-il se trouver en face d'une provinciale à l'esprit étroit et positif, ayant dans le sang un peu de la dureté et de la rapacité des gens de campagne?.... N'importe! Diosaz l'avait aimée. C'était pour l'amour du défunt et non par intérêt pour elle-même que Philippe venait lui offrir ses services.

Une vieille servante en deuil avait ouvert la porte. Il lui expliqua qu'il désirait parler à Mlle Diosaz, donna sa carte et attendit, devant les massifs du jardin, qu'on lui apportât la réponse de l'orpheline.

Après quelques minutes, la servante redescendit et lui fit signe de la suivre.

Il gravit de nouveau l'escalier où il avait vu passer le cercueil de Diosaz et fut introduit dans le salon, maintenant vide, où s'était pressée la foule des invités en deuil. La pièce était restée obscure et close, à l'exception d'une porte-fenêtre entre-baillée, et dans l'écartement de laquelle on apercevait les pampres enroulés autour des piliers de la galerie, un coin de jardin plein de rosiers, et un bout de la nappe bleue du lac. Ebloui par la lumière de l'extérieur, Philippe ne distinguait rien d'abord dans ce salon enténébré. Un froissement d'étoffe et un point blanc qui s'agitait dans l'ombre attirèrent brusquement son attention; il entrevit une personne vêtue de noir, affaissée dans un fauteuil et roulant dans ses doigts la carte que la servante avait apportée.

Il s'inclina, et ses yeux s'accoutumant à l'obscurité, il parvint à distinguer plus nettement la figure de Mlle Diosaz. Elle s'était levée, avait indiqué un fauteuil au visiteur et restait debout sans parler.

Philippe vit devant lui une svelte silhouette de jeune fille, un visage aux traits à la fois fermes et délicats, éclairé par deux grands yeux bruns, où il reconnut l'expression des yeux de Diosaz. Elle était nu-tête, et ses épais cheveux châtains, plaqués sur les tempes, encadraient un ovale très pur, au teint mat, à la bouche fine. Ses lèvres pâlies étaient agitées par un frémissement douloureux.

—Mademoiselle, commença Desgranges en s'approchant, j'étais un vieil ami de votre père, et, bien que vous ne me connaissiez pas....

—Vous vous trompez, monsieur, interrompit-elle d'une voix qui tremblait, je vous connais.... Mon père parlait souvent de vous.... Mon père! reprit-elle avec un accent déchirant, mon Dieu, pourquoi faut-il qu'il ne soit plus là!.... Je ne peux pas m'accoutumer à l'idée qu'il a quitté sa maison!....

Des sanglots l'interrompirent, et Philippe, très ému lui-même, la laissa pleurer sans pouvoir trouver un mot. Elle essuya farouchement ses yeux, et, tendant la main à l'ami de son père.

—Il désirait tant vous voir!.... Il y a trois jours, il faisait encore des projets pour le moment où vous arriveriez.... Trois jours, et puis plus rien.... Ah! c'est trop tôt, c'est trop cruel!....

Philippe, navré lui-même, serrait affectueusement la main de la jeune fille.

—Ma chère enfant, reprit-il, je comprends tout votre chagrin.... Pleurez, ne vous contraignez pas.... Les larmes font du bien.... Si c'est un soulagement que de savoir sa propre douleur partagée, dites-vous que vous êtes en présence d'un ami profondément affligé à la pensée qu'il ne reverra plus son ami. Il me semble que c'est un morceau de ma vie qui s'en est allé, et je me reproche amèrement d'être arrivé trop tard.

Mlle Diosaz avait relevé la tête, et ses yeux mouillés brillaient dans la pénombre.

—C'est injuste, murmura-t-elle, comme si elle se parlait à elle-même, de faire mourir ainsi un homme dans la force de l'âge.... Dieu est cruel!.... Il m'enlève un père, et il laisse vivre tant de choses qui me sont maintenant indifférentes!.... Quand vous êtes entré, je me demandais pourquoi le jardin était encore là, comme si rien ne s'était passé, et comment ses rosiers pouvaient encore fleurir, maintenant qu'il est mort!....

Philippe écoutait parler l'orpheline avec un étonnement mêlé de sympathie. Il ne s'attendait pas à trouver, au fond de ce coin perdu de la province, une nature si franche, si peu maniérée, exprimant sa douleur avec tant d'énergique simplicité.

—Oui, répliqua-t-il, la mort est cruelle, mais, si brutale qu'elle soit, elle ne détruit pas la personnalité tout entière de ceux que nous avons aimés.... Leur souvenir reste et converse encore avec nous.... Voulez-vous, mademoiselle, que je vous lise la lettre que votre père m'écrivait il y a huit jours, et où il était question de vous?

—Oh! je veux en prie! s'écria-t-elle; il me semblera que je retrouve un peu de lui!

Elle s'était rassise, les mains nouées sur ses genoux, le buste penché en avant, ses grands yeux fixés sur Desgranges, qui avait déplié la lettre de Diosaz. Il la lut lentement, presque en entier, omettant seulement quelques réflexions qu'il jugeait inutile de faire connaître à la jeune fille. Celle-ci, en entendant la lecture où revivait toute l'âme affectueuse et tendre de son père, s'était remise à pleurer doucement, silencieusement. Philippe se sentait pénétré d'une émotion croissante, et, quand il acheva les dernières phrases de la lettre, sa voix altérée était presque aussi mouillée de larmes que les yeux de Mariannette.

—Maintenant, mademoiselle, dit-il en repliant le papier où Diosaz avait écrit ses suprêmes recommandations, et sur les lignes duquel l'orpheline attachait des regards avides, presque jaloux,—maintenant vous êtes au courant de la mission toute particulière qui m'a été confiée, et j'attends vos instructions.

—Pourquoi faire? demanda-t-elle, comme brusquement réveillée d'un songe.

—Mais, reprit-il un peu étonné, pour me mettre à même de remplir le mandat assez délicat dont m'a chargé Diosaz.... J'aurai besoin d'avoir le détail des immeubles pour lesquels un litige est à craindre.... Il me faudra entrer en rapport avec votre notaire et avec celui de vos tantes; enfin prendre les mesures conservatoires nécessaires à la sauvegarde de vos intérêts.... Il est donc indispensable que nous examinions ensemble les papiers du défunt....

—Non, non! se récria-t-elle d'une voix suppliante, n'exigez pas cela!.... Je ne peux pas.... Je ne veux pas!

—Pourtant!.... objecta-t-il, ébahi.

—Quoi! reprit elle avec un accent presque indigné, quand la terre sous laquelle on vient de mettre mon père est encore fraîchement remuée, vous croyez que je vais discuter des questions d'intérêt, fouiller des tiroirs pour chiffrer sa fortune!.... Et si, comme vous le craignez, pour m'assurer la possession de quelques lambeaux de terre, il faut plaider, vous vous imaginez, que j'aurai le coeur d'étaler en public les secrets de famille de mon père et de traîner ses soeurs devant les tribunaux!.... Non, monsieur, ne me parlez de rien de pareil.... Je veux qu'on me laisse en paix avec mon chagrin et mes souvenirs.... Je n'ai aimé qu'une personne au monde: mon père.... Je veux vivre en esprit avec lui, comme s'il était encore dans sa maison, et je n'entends pas qu'aucune autre occupation vienne me distraire de mon deuil!

Elle s'était levée, et, dans son geste saccadé, impératif, il y avait comme un absolu commandement enjoignant à Desgranges de ne plus insister. Il s'était levé à son tour et la considérait avec étonnement. Bien qu'au fond de son esprit sceptique et raisonneur il taxât d'enfantillage romanesque l'indignation de l'orpheline, et encore qu'il fût ennuyé de la résistance inattendue de la jeune Savoyarde, il ne pouvait s'empêcher d'admirer l'obstination de cette enfant, qui ne voulait pas être troublée au milieu de sa douleur. La figure expressive de Mariannette, en ce moment animée par la surexcitation, aidait encore à développer en lui ce sentiment admiratif. Le sang qui était monté au visage de la jeune fille avait rosé ses joues et allumé ses prunelles; elle était en ce moment très jolie, malgré ses traits tuméfiés et ses paupières rougies par les larmes.—Philippe essaya une dernière objection:

—Je respecte votre chagrin, mademoiselle; mais, si vous aimiez votre père, il me semble que la meilleure marque d'affection que vous puissiez lui donner, c'est de respecter les volontés qu'il a clairement exprimées.

Elle secoua obstinément la tête:

—Mon père a rempli le devoir d'un bon père en s'occupant de mon avenir; moi, je fais mon devoir de fille aimante en le pleurant et en ne pensant qu'à lui.... N'insistez plus!

Philippe comprit que, dans un pareil moment, toutes ses objurgations viendraient échouer devant cet entêtement de la tendresse filiale. Il pensa qu'il fallait laisser au temps le soin de modifier les idées de cette jeune montagnarde. Il s'inclina donc silencieusement.

—Permettez-moi en ce cas, mademoiselle, de prendre congé de vous.... Je souhaite que votre pieuse obstination n'ait pas de résultats fâcheux pour votre repos; mais je crains bien que votre famille, moins scrupuleuse, ne vienne vous arracher à ces douloureuses pensées que je respecte. Toutefois, comme j'ai, moi aussi, un devoir impérieux et respectable à remplir, je vous demande la permission de me représenter devant vous dans un mois.... D'ici là, peut-être, la force des choses vous aura amenée à changer de manière de voir.

Elle secoua les épaules d'un air tristement incrédule:

—A quelque moment que vous vous présentiez, monsieur Desgranges, vous serez toujours le bienvenu dans la maison de votre ami.

—Au revoir, mademoiselle!

Il était déjà sur le perron, quand elle le rappela:

—Monsieur, balbutia-t-elle, si j'ai été un peu brusque avec vous, ne m'en veuillez pas.... Je suis si malheureuse!

—Je ne vous en veux pas, mademoiselle, je vous comprends....

—Eh bien! ajouta-t-elle avec un accent de prière, si vous ne me gardez pas rancune, continuez pour quelque temps la lettre que vous écriviez à mon père..... Je voudrais la relire.... Songez! c'est le seul bonheur maintenant de vivre avec tout ce qui reste de lui!

A continuer.